

Désignation du jury d'admission en deuxième ou troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sages-femmes – Année universitaire 2025-2026

Vu l'article R. 631-1-3 du Code de l'éducation,

Vu l'arrêté du 24 mars 2017 modifié relatif aux modalités d'admission en 2^{ème} ou 3^{ème} année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme,

Vu les propositions des Doyens des UFR de Médecine, d'Odontologie et de Pharmacie et de la Directrice de l'École de Sages-femmes,

La Présidente de Nantes Université

ARRÊTE :

Article 1 : Le jury d'admission en **deuxième** ou **troisième année** des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sages-femmes pour l'année universitaire 2025-2026 est constitué comme suit :

Président du jury :

Pr Antoine HAMEL Doyen de l'UFR de Médecine

Membres du jury :

Pr Delphine CARBONNELLE Doyen de l'UFR de Pharmacie

Mme Isabelle DERRENDINGER Directrice de l'École de Sages-femmes

Pr Assem SQUEIDAN Doyen de l'UFR d'Odontologie

Pr Corinne LE LIS-BOURDEAU PIU-PH à l'UER de Médecine

Pr Laurent LE GUEHENNEC PU-PH à l'UFR d'Odontologie

Dr Dominique NAVAS-HOUSSAIS MCU-PH à l'UER de Pharmacie

Mme Karen DUTERTRE Sage-femme enseignante

Article 2 : Ces dispositions sont portées à la connaissance des candidats par voie d'affichage.

Fait à Nantes le 9 octobre 2025

La Présidente de Nantes Université

Pour la Présidente de Nantes Université
et par délégation
Carine BERNAUPT
Le Vice-Président Formation
et Education Ouverte

Arnaud GUEVEL